



Ordre du jour de la réunion

1. Ouverture de l'Assemblée générale ordinaire
2. Allocution de la présidente
3. Approbation du compte rendu de l'Assemblée générale 2010
4. Vote du règlement antidopage fédéral
5. Vote du règlement intérieur fédéral
6. Rapport moral de la Fédération pour l'année 2010
7. Rapport d'activité de la Direction technique nationale
8. Élection des vérificateurs aux comptes pour l'assemblée générale 2011
9. Élection des membres du Comité directeur, postes vacants
10. Rapport financier de l'exercice 2010
11. Vote du programme d'actions Agenda 21 FFS (Étape 5 – Phase 1 - Libellés)
12. Vote du rapport d'orientation 2011
13. Vote des tarifs des licences fédérales 2012
14. Budget prévisionnel de l'exercice 2012
15. Questions diverses
16. Clôture de l'Assemblée générale ordinaire

1. Ouverture de l'Assemblée générale ordinaire

Elle débute traditionnellement avec l'allocution de la présidente.

2. Allocution de la présidente

« Mesdames, Messieurs, bonjour, Je vous remercie de votre présence, à cette Assemblée générale sans congrès, mais, je gage que nos amis toulousains sauront vous accueillir comme il se doit et vous rendre ce sacrifice plus doux.

Je salue la présence de Monsieur Pierre Arrieu-Merlou, inspecteur Jeunesse et Sports représentant Monsieur le directeur régional, Monsieur J.-P. Stefanato représentant J.-L. Blanchard, président de la FFESSM, Monsieur Jean-Jacques Moi-Bertolo du CROS et Monsieur Guy Pajean de la société « Gap Éditions ».

Je remercie toute l'équipe du CSR Midi-Pyrénées pour l'organisation de ce week-end avec une mention spéciale pour Delphine, cheville ouvrière, dont le calme et la patience sont à signaler, d'autant plus, aussi, qu'elle supporte « Tigrou » presque tous les jours et pour ça, il faut des qualités hors du commun !

Vous vous êtes sans doute préparés à cet exercice assez convenu de l'allocution du ou de la présidente et vous vous demandez : qu'est-ce qu'elle va bien pouvoir nous raconter ?

Et bien ! En fait rien de particulier, rien que vous ne connaissiez déjà concernant ce qui fait le socle du fonctionnement du cœur de notre Fédération, si ce n'est l'absolue nécessité de rappeler que ce que nous construisons actuellement ne saurait être l'œuvre de quelques-uns qui, tels « Atlas », attendant que quelqu'un veuille bien les remplacer, assument le poids de la Fédération, mais au contraire, le résultat de l'agglomération de tous les projets et réalisations de toutes les composantes de la Fédération.

Je préfère vous parler d'avenir, de futur.

De ce futur dont vous allez décider des bases aujourd'hui.

Le projet fédéral que vous avez adopté en 2009 entre dans sa dernière année, cette feuille de route nous a permis d'engager un travail de fond de restructuration du fonctionnement fédéral tant au niveau des structures, du siège, qu'au niveau de l'équipe technique nationale.

Nous en tirerons le bilan l'an prochain.

D'ores et déjà, bon nombre de comités régionaux et comités départementaux se sont inscrits dans la démarche et dans le projet fédéral pour établir leur propre projet de développement, preuve s'il en est que cet outil est devenu la colonne vertébrale de la Fédération autour de laquelle nos activités vont continuer à s'articuler.

Deux de ces éléments structurants du projet fédéral se sont particulièrement développés au cours des mois passés, je veux parler de la communication et de la réforme du fonctionnement de la Fédération.

Il aura fallu ces deux années pour élaborer ce projet de réforme qui vous est soumis aujourd'hui.

Une réforme qui vient bousculer les habitudes et qui a déjà suscité bon nombre de commentaires à commencer par « à quoi ça sert de nous prendre la tête ? Et puis les commissions, ça marche depuis 40 ans alors pourquoi changer ? Et puis « c'était mieux avant »,



Je suis d'accord.

C'était plus simple avant, notre environnement est devenu plus complexe, faut-il rappeler que la Fédération ne se dirige pas comme un club. Les structures évoluent, les dirigeants doivent s'adapter, la façon d'engager les actions a changé, et d'ailleurs, vous l'avez compris, et nous l'avons constaté lors des échanges au cours des réunions de grandes régions au cours desquelles nous avons échangé sur le projet, faire évoluer notre fonctionnement était devenu inévitable.

Changer pour aller de l'avant, pour inscrire la Fédération dans une dynamique et en faire un acteur actif et reconnu du milieu des activités des sports de nature.

Pour avancer, il ne suffit pas de bouger et c'est en interrogeant notre fonctionnement, en le remettant en cause, que la Fédération avance.

Se remettre en cause, ce n'est jamais du temps de perdu, c'est au contraire trouver de nouvelles motivations, d'autres façons d'expressions, s'adresser à d'autres publics.

Cette réforme s'inscrit aussi dans une logique de réduction des coûts de fonctionnement de manière à privilégier les actions.

Mutualisation des moyens, travail en commun, optimisation des compétences de la direction technique nationale, diffusion de l'information, sont autant de points sur lesquels j'attire votre attention et que je vous incite à mettre en œuvre.

L'organisation de l'activité autour de pôles n'est que la concrétisation de situations déjà existantes, en témoignent déjà l'organisation des journées d'études des trois écoles sur le même lieu aux mêmes dates ou le travail commun entre le SSF et la Comed ou entre les Commissions scientifique et environnement.

En effet, la réorganisation du fonctionnement du Comité directeur destinée à l'ancrer davantage dans la vie des structures et tout particulièrement des commissions, nécessitera un travail d'apprentissage et d'accepter de faire tomber des cloisonnements qui constituent encore autant de chapelles.

Cette année la thématique de « Spéléo et canyon pour tous » a parfaitement démontré l'intérêt de ce travail intercommission.

En effet, le travail en commun de l'EFS, l'EFC, de la Commission médicale accompagné par l'équipe technique nationale a produit un travail riche dont le point d'orgue fut le congrès de Sault, il y a un an, mais qui, aussi, fut ponctué de journées d'études et de mise en commun auxquelles ont participé les commissions, et aussi, des intervenants extérieurs comme le pôle ressources du ministère ou des professionnels qui ont tenu à témoigner de l'intérêt que représente pour eux la spéléologie ou le canyon en support de leur pratique professionnelle. Spéléo et canyon pour tous a montré à nos partenaires institutionnels que nous pratiquons des activités à la portée de tous, et que pour la FFS accepter la différence n'est pas qu'un slogan.

Vous trouverez la synthèse de ce travail dans Le Descendeur.

Les effets de la réforme ne seront visibles que dans quelques années.

Nous allons passer par des phases de tâtonnements et de rodages, il y aura des ratages, des mises au point seront nécessaires mais nous ne sommes qu'une structure artisanale. J'implore d'ores et déjà votre indulgence et je m'engage sur le fait que nous mettrons les moyens qu'il faudra pour que cette période de rodage dure le moins longtemps possible et qu'elle ne vous pénalise pas dans vos activités.

Autre chantier d'importance pour avancer vers ce futur, celui de la communication.

Ce travail sur les outils de communication piloté par la Commission communication a abouti en ce début d'année à l'adoption d'un nouveau logo. Il est l'illustration de cette volonté d'évolution, d'ouverture pour donner à la Fédération une visibilité grandis -sante. Les nouveaux outils de communication qui vont découler de cette première phase de travail devront contribuer aussi à atteindre ces objectifs.

Nous vous avons aussi présenté une charte graphique qui s'adresse à tous les CDS, CSR et commissions, elle permet que chacun puisse se reconnaître et s'identifier comme vraie entité, vraie composante de la Fédération. C'est une vraie satisfaction de constater qu'elle est utilisée, très largement, preuve qu'il y avait ici également une vraie attente.

Autre point de satisfaction et qui nous permet d'envisager ce futur sereinement, l'équilibre de nos comptes financiers cette année, est un signe encourageant qui ne doit pas nous autoriser à nous endormir sur nos lauriers, mais qui nous fait quand même bien plaisir. Les années de déficits successifs ont très largement dégradé les réserves financières, les efforts conduits cette année devront bien sûr se poursuivre sans occulter les actions des commissions ou les travaux nécessaires d'entretien du siège. Je salue le travail de notre trésorier É. Lefebvre.

Je vous parle du futur et je vais évoquer les États généraux du canyon organisés à Louvie-Juzon en septembre en partenariat avec les membres de la Commission canyonisme interfédérale.

Ces États généraux nous ont confortés dans la certitude du poids et du rôle prédominant de la Fédération dans l'organisation et la gestion de l'activité et sur la nécessité de nous repositionner par rapport à cette activité de la Fédération. Je considère que le temps de la remise en cause de la place du canyonisme au sein de la Fédération est révolu et que, dans cet avenir qui se dessine, nous devons assumer cette place de leader dans l'organisation et la pratique de l'activité. Lorsque viendra le moment, il faudra que nous assumions pleinement ce positionnement.

Du futur, il en est question bien sûr, avec nos engagements sur le volet environnemental et scientifique. Les événements liés à l'accident de Fukushima, appelant Madame le ministre de l'Environnement à annuler le rendez-vous, ont par contre-coup conduit à l'annulation de la manifestation qui prévoyait la signature de cette convention en présence des deux ministres du Sport et de l'Environnement. Tant pis ! Mais la convention sera signée dans un cadre plus confidentiel, mais cette fois-ci dans les prochains jours. Cette convention, résultat de la mise en valeur des compétences et du travail de plusieurs années nous positionne comme un partenaire reconnu.

Ce futur nous le construisons tous à notre manière avec nos moyens et c'est ce qui en fera la force.

Je ne passerai évidemment pas sous silence l'opération OSÉE, événement sans précédent qui a mobilisé la Fédération, 15 000 heures, 350 personnes, 80 000 euros de dons.

Beaucoup de choses ont été dites à différents titres et en différents lieux, sur cette opération.

L'opération OSÉE n'est ni une péripétie, ni un épiphénomène, ce fut sans doute la concrétisation, certes d'origine dramatique de ce que certains d'entre nous viennent chercher dans une Fédération telle que la nôtre. Une façon de montrer son appartenance à ce groupe important de pouvoir participer à une œuvre collective.

Même si nous déplorons que le corps d'Éric Establie n'ait pas été retrouvé, cette opération fut positive.

Nous sommes allés au bout de ce que nous pouvions faire grâce au savoir faire du SSF et à la mobilisation des sauveteurs, le soutien de la commune et la bienveillance de l'administration française.

Le milieu naturel nous a rappelé que nous n'explorerons jamais que ce qu'il nous autorise à explorer c'est bien ce qui fait la spécificité de la spéléologie, accepter qu'il y ait une fin. L'accident d'Éric Establie s'inscrit dans la suite des événements dramatiques que la Fédération doit affronter tant en spéléologie qu'en canyon.

L'évaluation et la prise du risque sont inhérentes à nos activités et constituent un point fondamental de notre activité.

Comme vous le savez, le 18 juin aura lieu à Labastide un rassemblement de l'ensemble des participants tant au secours, qu'à OSÉE en présence d'Évelyne Establie et à l'invitation conjointe du maire M. Marron et du CDS 07.

Pour terminer, il n'aura échappé à personne que nous entrons dans la dernière année du mandat et que l'an prochain à la même date, il faudra renouveler le Conseil d'administration. Je vous engage d'ores et déjà à réfléchir et à vous imaginer occupant ce poste d'administrateur dont vous rêvez la nuit sans jamais avoir osé le revendiquer. 2012 sera enfin pour vous la consécration, l'arrivée sur l'Olympe, sauf que sur l'Olympe il y avait une parité totale, 6 Dieux, 6 Déesses. Dans notre Olympe à nous, il y a juste un peu plus de Dieux que de Déesses, mais j'appelle les minorités et notamment la minorité agissante des femmes à venir conquérir les postes qui leur sont réservés.

Je vais terminer cette allocution en saluant un homme qui a donné beaucoup pour la Fédération à tel point qu'il en a fait son métier, et qui part à la retraite à la fin de ce mois, merci à toi Marcel Meyssonier.

Je tiens également à rendre l'hommage que nous devons à tous les spéléologues et canyonistes qui ont été durement éprouvés ou qui nous ont quittés cette année, tout particulièrement J. Michel président du SSF de 1984 à 1986, et je salue tout particulièrement la mémoire de Géo Marchand, président d'honneur de la Fédération dont l'engagement depuis plus d'un demi-siècle ne s'est éteint qu'avec son dernier souffle. »

Je vous remercie.

Je vais passer la parole à M. Arieu-Merlou.

Une minute de silence.

Je passe la parole à M. Arrieu-Merlou, qui va nous dire quelques mots.

« Ce n'est jamais facile de parler au nom de l'État, surtout après un discours passionné. C'est avec un grand plaisir que je suis parmi vous. Je dois d'abord excuser M. Ramé, directeur régional de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion sociale, qui n'a pas pu venir aujourd'hui mais qui me permet d'être présent parmi vous. C'est la première fois que je participe à une assemblée générale d'une fédération nationale mais il est vrai que l'an dernier, j'avais eu l'occasion de voir l'équipe Midi-Pyrénées lors de l'AG de la ligue et je constate qu'ils ont toujours des idées, des propositions en matière statutaire notamment. Ils ont de la ressource.

Ils avaient aussi un cadre technique de grande qualité mais que vous avez toujours puisqu'il est maintenant DTN, Éric Alexis, je voulais souligner de la part de mon directeur le plaisir qu'on a eu à travailler avec lui. C'est la contribution de notre ministère de mettre à disposition des cadres techniques de qualité.

C'est une aide aussi aujourd'hui qu'il ne faut pas négliger. Vous le savez bien, nos ressources financières sont hélas en diminution. Par des appuis en termes humains, logistiques, nous essayons de rester présents. Je note que votre AG est tout à fait démocratique. J'ai entendu beaucoup d'échanges, beaucoup de points d'appréciation, parfois de différences, mais qui font la richesse des AG d'associations, au niveau local, régional, national.

C'est la vie de l'association loi 1901, et je crois que vous êtes vraiment dans la bonne ligne. Vérifier les quorums, vérifier les quotas, on ne va pas revenir sur la parité. Je crois que votre présidente est à l'image même d'une action concrète de présence des femmes au plus haut niveau, ce qui n'est pas évident dans beaucoup de fédérations sportives aujourd'hui. On a encore du travail à faire. Ça a été relevé ici et là. L'ancien juriste que je suis apprécie de voir que vous avez une tenue d'AGE tout à fait orthodoxe où le débat n'est pas absent, au contraire.

Je voudrais également souligner dans les actions que vous menez quelques actions dans le domaine de la pratique, mais aussi des orientations du développement durable. Au sein du ministère des Sports, nous sommes dans ce concept, dont il appartient de lui donner de la substance. Vous êtes l'exemple d'une fédération qui s'implique, nous avons notamment des projets expérimentaux avec les CNDS et vous pouvez aussi trouver parfois sur le plan régional, départemental, des possibilités de financement d'actions à mener avec des partenaires. Je voudrais aussi parler du recensement des équipements sportifs, la partie réservée au recensement des cavités a été une partie très importante, parfois difficile techniquement. Les cadres fédéraux et d'État ont apporté une contribution décisive. Chaque année, des tranches de population sont renouvelées, c'est un travail de longue haleine. Sur Midi-Pyrénées, on recense environ 19 000 équipements, dont un bon tiers d'équipements de nature. Quand on a découvert qu'il y avait des milliers de grottes non recensées, il a fallu faire tout un travail de topographie, de recensement par GPS. C'est un aspect du travail de l'État qui con-

cerne beaucoup la fonction d'observation, d'analyse, j'ai participé la semaine dernière à une réunion sur la mise en place de projets inter-services qui existent dans chaque département, il s'agit de mutualiser. Nous avons, dans les fédérations, au niveau de l'État, intérêt à faire un exercice de répartition des tâches, d'attribution de compétences selon les niveaux, et de distinguer ce qui est du niveau de la mutualisation de moyens et des fonctions métier. Votre fédération a pris le bon virage dans le changement, induit par le contexte de notre société. Je souligne encore une fois la qualité de vos débats, la bonne santé financière retrouvée de votre fédération. »

3. Approbation du compte rendu de l'Assemblée générale 2010

Résultat du vote

H. Vaumoron : « Vous aviez demandé à ce qu'il y ait un vote par Internet avant la publication dans notre revue Spelunca. L'année dernière, le compte rendu 2010 a été envoyé début juillet aux grands électeurs pour effectuer le vote de juillet à fin août.

Il y a eu 62 grands électeurs qui se sont exprimés, dont 6 se sont abstenus ce qui nous donne 52 oui.

Le compte rendu est paru dans le Spelunca du dernier semestre 2010.

Nous allons procéder de la même manière cette année. »

4. Vote du règlement antidopage fédéral

Jean-Pierre Buch : « Je suis le médecin fédéral national et président de la Commission médicale. Le règlement antidopage est imposé par le ministère, on nous a demandé de le réactualiser. C'est très formaliste, on a changé quelques mots. Il n'y a rien de nouveau. Le texte du règlement fait treize pages et il y a une trentaine de pages d'annexes.

Je passe sur les détails. Sur les deux pages en spéléo, on n'en dira pas grand-chose. On est persuadé à la Commission médicale que tous les spéléos ont une hygiène de vie saine, on n'a pas besoin de se doper. La seule chose qu'il faut retenir, ce règlement s'appliquera formellement, s'il y a des compétitions organisées par la Fédération, je demande que les amateurs de compétition réfléchissent à cet aspect du problème car le règlement est quand même très complexe, il y a des commissions et des sanctions ».

Jean-Pierre Gruat : « Comme à chaque fois qu'il y a des choses qui s'imposent par le ministère, a priori, c'est imposé, je ne comprends pas quand quelque chose nous est imposé, que l'on ait à se prononcer.

Ou ça s'impose et on est obligé de l'appliquer, je ne vois pas pourquoi, on devrait en plus le cautionner par un vote. Sinon, ça nous oblige à voter pour, ce qui est antidémocratique. »

J.-P. Buch : « C'est une des questions que j'ai soumises au ministère. Est-ce que c'est vraiment nécessaire de faire ça ? Je n'ai pas eu de réponses.

Ils ont en tout cas avalisé les modifications faites. »

Mathieu Jambert : « J'exprime une petite lassitude pour toutes les choses qui viennent du ministère et qui ne nous concernent pas : l'arbitrage, le dopage. Il faut que les ministères de tutelle comprennent une bonne fois pour toutes que l'on est différent, qu'on n'a rien à voir avec la compétition. On a la liberté aussi de ne pas signer. »

J.-P. Holvoet : « L'ensemble des règlements doit être voté, si on ne valide pas ce règlement antidopage, la Fédération pourrait se retrouver en difficulté lors du renouvellement de délégation en 2012. Ça fait partie des obligations. »

Pierre Arrieu-Merlou : « Vous exprimez votre voix, d'une manière pertinente. Il est vrai que demander de délibérer là-dessus est paradoxal quand même, comme le dit J.-P. Holvoet, il y a un cadre. Le sport français fonctionne avec des statuts type, le respect du cahier des charges, c'est pareil pour toutes les fédérations. Il n'y a pas de fonctionnement à géométrie variable selon les fédérations pour l'adoption des statuts. J'en parlerai avec mon directeur régional. »

É. Sanson : « Concernant les règlements antidopage, ça revient périodiquement, ça fait perdre du temps à beaucoup de monde, et je crains qu'en perdant du temps là-dessus, on n'ait pas le temps de traiter d'autres points importants.

Pour ménager la chèvre et le chou, pour valider ce règlement sans perdre trop de temps, le CDS 38 propose un préambule à ce règlement : " Ce règlement sera mis en application préalablement à toute organisation de compétition spéléo ou canyon organisée par la FFS ou l'une des structures CDS ou CSR ".

Ce règlement s'applique à la FFS dans le cadre de la compétition ».

R. Legarçon : « Il faut savoir qu'il y a une fédération sportive qui a perdu sa délégation par refus de faire de la compétition, je pense qu'à un moment donné, on est soumis aux contraintes de la délégation, aux contraintes ministérielles, on touche des subventions, on ne peut pas l'ignorer. »

Christian Marget : « Si tout le monde s'abstient, est-ce qu'il est accepté par défaut ? »

J.-P. Holvoet : « Je voudrais revenir sur la proposition d'É. Sanson pour préciser certains points. Le ministère peut décider, et il ne l'a jamais fait, de faire un contrôle antidopage de la FFS, même si on n'a pas de compétitions. Donc, la proposition du CDS 38 est sans fondement. »

L. Tanguille : « En fonction du résultat du vote, on fera un courrier au ministère dans lequel on intégrera la proposition d'amendement du CDS 38. »

Vote du règlement antidopage :

Pour : 65 Contre : 7 Abstention : 32

L'Assemblée générale adopte le règlement antidopage.

5. Vote du règlement intérieur fédéral

Article 1

Il n'y a pas de modification.

Article 2

Il y a plusieurs modifications.

2.4 Suppression des membres associés professionnels.

2.5 Modifications du 3^{ème} et 5^{ème} alinéa.

Vote de l'article 2 :

Pour : 104 Contre : 0 Abstention : 0

L'Assemblée générale adopte les modifications de l'article 2 à l'unanimité.

Article 3

J.-P. Holvoet : « Il n'y a pas de modifications importantes, c'est simplement une adaptation qui fait référence au bon article des statuts, on a remplacé Comité directeur par Conseil d'administration. »

Vote de l'article 3 :

Pour : 104 Contre : 0 Abstention : 0

L'Assemblée générale adopte l'article 3 à l'unanimité.

Article 4

La modification est du même ordre.

On précise que les CSR sont des associations regroupant des groupements sportifs affiliés à la FFS. On a rajouté « dans le CSR ».

Vote de l'article 4 :

Pour : 104 Contre : 0 Abstention : 0

L'Assemblée générale adopte l'article 4 à l'unanimité.

Article 5

On a simplement renvoyé à l'article prévoyant le barème de calcul des représentants élus par les CSR et les CDS.

Vote de l'article 5 :

Pour : 104 Contre : 0 Abstention : 0

L'Assemblée générale adopte l'article 5 à l'unanimité.

Article 6

Précision pour la convocation à l'Assemblée générale, pouvant être envoyée par Internet un mois à l'avance.

Vote de l'article 6 :

Pour : 104 Contre : 0 Abstention : 0

L'Assemblée générale adopte l'article 6 à l'unanimité.

Article 7

Vote par correspondance.

On a fait très clairement la distinction du matériel de vote nécessaire pour les votes par correspondance et les modalités de vote par Internet. Dans le cas particulier de vote par Internet, il n'y a pas de procuration.

Vote de l'article 7 :

Pour : 104 Contre : 0 Abstention : 0

L'Assemblée générale adopte les modifications de l'article 7 à l'unanimité.

Article 8

Changement du terme Comité directeur par Conseil d'administration.

Article 9

Vote de l'article 9 :

Pour : 104 Contre : 0 Abstention : 0

L'Assemblée générale adopte les modifications de l'article 9 à l'unanimité.

Article 10

Guy Ferrando, région Rhône-Alpes : « Je m'aperçois qu'on a de la difficulté à avoir des gens au Conseil d'administration, si on augmente la charge de travail, j'ai peur qu'on ait de moins en moins de candidats. »

L. Tanguille : « Quand on décide de se présenter comme administrateur de la FFS, on en assume les responsabilités. La position d'administrateur est délicate à tenir, car effectivement, les gens sont là en tant que représentant personnel, ils n'ont pas d'autres missions que celle d'administrateur et on

leur soumet des avis. Souvent, les gens (hors Bureau, commissions) ne viennent plus, car ils se sentent déconnectés. »

Philippe Brunet, région A : « Je ne suis pas d'accord. Être membre du Conseil d'administration devrait suffire pour travailler correctement.

Est-ce que des missions peuvent être découpées pour que chaque administrateur en ait une, indépendamment les uns des autres. Si on veut être au Conseil d'administration sans rien faire, il faut être vice président. Dommage d'être obligé de contraindre les choses. »

D. Molas : « Il faudrait travailler sur ce dossier de candidature. Le candidat pourra mesurer ce que l'on attend de lui. »

Vote de l'article 10 :

Pour : 99 Contre : 0 Abstention : 5

L'Assemblée générale adopte les modifications de l'article 10 à l'unanimité.

Article 11

À part les modifications des termes, on a précisé qui vérifiait les remboursements de frais. Actuellement, c'est le trésorier qui le fait, pas le Comité directeur. Le Comité directeur intervient lorsque le trésorier soumet des difficultés sur une note de frais.

Alain Guillon, « à l'exclusion des siennes, qui sont vérifiées par le président. »

C. Prevôt, région L, « Dans le 2^{ème} alinéa « tous membres du Conseil d'administration, absence ou motifs graves » – ou recevables – à préciser. »

J.-P. Holvoet : « On entend par « recevables », par exemple un motif professionnel. »

Vote de l'article 11 :

Pour : 104 Contre : 0 Abstention : 0

L'Assemblée générale adopte les modifications de l'article 11 à l'unanimité.

Article 12

On a simplement modifié la date d'adoption du règlement antidopage (date d'aujourd'hui).

Article 13

Il concerne le rôle du Bureau.

J.-P. Holvoet : « On a indiqué que le secrétaire général, éventuellement aidé d'un secrétaire général adjoint, et non plus d'un ou plusieurs. Idem en ce qui concerne le trésorier. »

Vote de l'article 13 :

Pour : 104 Contre : 0 Abstention : 0

L'Assemblée générale adopte les modifications de l'article 13 à l'unanimité.

Article 14

Il concerne les pôles et les objectifs de chacun d'entre eux. Il y a 7 pôles : enseignements, santé-secours, patrimoine, vie associative, publications, développement, communication.

R. Legarçon : « Pôle 7 – nous souhaiterions l'appeler pôle relations extérieures. »

C. Marget : « Pour le pôle enseignement, afin de prévenir les risques liés à la pratique, ce n'est pas le seul rôle. Relent négatif. »

Audrey Guillon : « Je me pose la question : le pôle communication communique sans publier, et le pôle publications publie sans communiquer ? Pourquoi ne sont-ils pas ensemble ? »

Christophe Tschertter : « Je ne comprends pas la dénomination du pôle patrimoine, alors qu'on avait évoqué et demandé avec Didier Cailhol pour que les mots science et environnement apparaissent. »

L. Tanguille : « Ce terme de patrimoine correspondait à l'expertise sur les milieux, considérant que ce qui constitue le patrimoine de l'activité, c'est le milieu. Ce sujet a été tranché et discuté. »

Patrick Rousseau, CDS 24 : « Il est dommage que le terme scientifique n'apparaisse plus avec le pôle patrimoine. »

Vote pour renommer le pôle patrimoine, science et environnement :

Pour : 104 Contre : 0 Abstention : 0

L'Assemblée générale adopte cette appellation à l'unanimité.

3) Pôle patrimoine, science et environnement : • Affirmer l'expertise de la FFS sur les milieux de pratique,

1) Pôle enseignement : afin de prévenir les risques liés à la pratique, le pôle enseignement a pour but de :

Pour : 104 Contre : 0 Abstention : 0

L'Assemblée générale adopte la nouvelle formulation à l'unanimité.

1) Pôle enseignement : Ce pôle a pour but de : - prévenir les risques liés à la pratique.

L. Tanguille : « Pour répondre à Audrey sur la thématique : communication et publications, aujourd'hui en tout cas, ce n'est pas la même chose. La publication est chargée de faire un certain nombre de documents, revues, Spelunca, Karstologia. La communication a travaillé sur la charte graphique, sur les textiles, va continuer à travailler sur les supports de communication. Ce sont des tâches différentes, mais tout est lié. Il faut créer des synergies. La publication est un vecteur de communication, mais aussi de savoir. »

Audrey Guillon : « La communication, c'est de la communication externe. Spelunca est le vecteur de communication interne le plus important de la FFS. Cette différence publication et communication donne l'impression au spéléo de base qu'il y a un problème de personne à la tête. »

P. Brunet : « La publication fait partie intégrante de la communication. Dire que les revues ne sont pas de la communication, c'est étrange. Un des soucis pour Karstologia, c'est de ne pas être plus diffusé dans les universités. L'objectif des pôles est de regrouper des commissions ensemble même si elles étaient différentes (cf. commissions enseignement), mais avec un objectif commun. Je pense qu'il serait judicieux de les remettre ensemble. »

L. Tanguille : « La communication utilise les publications pour faire des actions de communication. Publier en soi, ce n'est pas faire de la communication. »

Alain Guillon : « Dans une démarche d'évolution des idées, on peut évoluer. Quand il y a eu la réunion grand nord-est de la FFS, on a parlé de 5 pôles. L'argument avancé, c'est que la FFS n'était pas assez lisible avec toutes ses commissions. Mais, on est passés de 5 à 7. Cela revient à 2 commissions par pôle environ, si deux présidents de commissions ont envie de bosser ensemble, ils n'ont pas besoin de pôles. Il y a contradiction, il va falloir me re-convaincre. »

L. Tanguille : « La question que tu soulèves, le passage de 5 à 7, elle résulte de négociations entre le Comité directeur et les responsables de commissions actuels. On va rentrer dans une période de rodage, d'expérimentation, il n'est pas impossible qu'il y ait encore des modifications. Si les pôles communication et publications doivent fonctionner ensemble, pourquoi pas envisager à terme de les réunir. Le fonctionnement actuel ne le permet pas. »

Audrey Guillon : « Il y a un pôle qui a le même nom qu'une commission.

On a l'impression qu'il ne va y avoir qu'une commission dans ce pôle (communication). »

L. Tanguille : « Il faut voir un peu plus loin que ce titre. Au Comité directeur de mars, la proposition était relations extérieures, et le Comité directeur a préféré communication. »

Herrick Fessard, CDS 83 : « On est parti pour aller de l'avant, autant fusionner ces deux commissions tout de suite, la période de rodage se fait maintenant. »

L. Tanguille : « Il ne s'agit pas de fusionner deux commissions, on parle de pôle. »

J.-P. Gruat : « Quand on regarde les buts, il y a tout lieu de réunir ces deux pôles. Objectifs identiques, il faut les fusionner. »

Alain Guillon : « Quand je vote, j'aime avoir tous les tenants et les aboutissants. Je n'aime pas travailler avec des non-dits. Tu as parlé de négociations avec les responsables de commissions qui ont fait passer un projet de 5 à 7, ça doit concerner un autre domaine en plus de la communication et publications.

Quels sont les arguments des responsables de commissions qui font qu'on n'a pas pu réunir des commissions ? Il y a peut-être des raisons objectives. C'est peut-être un conflit de personnes. »

L. Tanguille, « Si l'Assemblée générale souhaite réunir les deux commissions sous un même pôle, il n'y a aucun problème. »

Joël Roy, région Aquitaine : « L'Assemblée générale veut dire que vous avez convaincu qu'il fallait faire ces pôles, vous avez aussi convaincu qu'il fallait en faire peu, 5 est un nombre intelligent, vous arrivez avec 7, la question qui se pose : c'est trop compliqué de passer en une seule fois à 5. On pense que 5, c'est mieux, mais il faut peut-être des étapes. »

Alain Guillon : « On peut faire des étapes, mais qu'on m'explique pourquoi. »

J.-P. Holvoet : « Il faut que les pôles correspondent à un certain nombre de points du projet fédéral. Il y avait dedans un point important sur la communication, c'est pour ça qu'on voulait un pôle particulier. Mais si vous souhaitez les réunir, on peut le faire. Il n'y a pas eu de négociations là-dessus. »

Vote concernant la fusion des pôles communication et publications :

Pour : 97 Contre : 1 Abstention : 5

Refus d'un Grand électeur de participer au vote.

L'Assemblée générale adopte la fusion des pôles communication et publications en un seul pôle.

Alain Guillon : « Je refuse de rentrer dans un système où je dois représenter les gens de mon département pour voter la politique fédérale et où on me refuse les informations. Je ne participe pas à ce vote. »

L. Tanguille : « Ça n'apporte rien au vote. On note que tu ne participes pas au vote. Je considère avoir donné les explications nécessaires. »

D. Molas : « Quand on refuse de voter, on s'abstient. »

R. Legarçon : « Le refus de vote, c'est quelqu'un qu'on ne comptabilise pas. »

L. Tanguille : « C'est un acte politique. On le notera au procès-verbal, c'est la volonté d'Alain. »

É. Sanson : « Je me pose la question de savoir s'il y a une utilité du regroupement par les pôles et pour cela, j'ai besoin d'un certain nombre d'informations : la répartition des commissions dans chacun des pôles, le rôle concret du coordinateur de pôles. C'est plutôt un intermédiaire qui ne va pas forcément faciliter la communication, au niveau des budgets. Il faut que les commissions aient leur budget, ce n'est pas son rôle non plus. Si c'était pour simplifier le nombre de commissions : 17 commissions + 6 pôles. »

L. Tanguille : « Les commissions n'apparaissent pas, car on va fonctionner en pôles et non plus en commissions. Il y a peut-être des commissions qui vont être amenées à disparaître. Il faut se donner la possibilité de travailler dans un environnement différent, avec des méthodes de travail différentes. La constitution des pôles définit des objectifs, que l'on ne nomme pas de manière claire dans les règlements intérieurs des commissions. »

H. Fessard : « On ne pourra pas calquer le fonctionnement des pôles sur celui de la DTN ? Il y a 5 piliers : développement jeune et famille, développement public et scolaire, formation, gestion. »

L. Tanguille : « La DTN n'est qu'un outil, c'est elle qui se cale sur notre fonctionnement. Chaque pôle fonctionne avec un binôme technique. Certains CTN fonctionneront avec plusieurs pôles. La DTN a son fonctionnement technique, qui est au service du projet fédéral, et pas l'inverse. »

Vote de l'article 14 :

Pour : 99 Contre : 4 Abstention : 1

L'Assemblée générale adopte l'article 14, avec l'ensemble des modifications votées.

Article 15

Les coordinateurs de pôle sont élus par le Conseil d'administration.

R. Legarçon : « Cela pose un problème : si le Conseil d'administrateur démissionne le coordinateur, alors que dans une commission, quand le président présente un président adjoint, il est là pour suppléer, au niveau du pôle, il n'y a personne. »

J.-P. Holvoet : « Il y en aura un autre. »

R. Legarçon : « On ne peut pas prévoir des adjoints ? »

L. Tanguille : « Justement non, on ne va pas élire des administrateurs et des suppléants. »

Emmanuel Cazot : « Y aura-t-il des responsables de commissions au sein de ces pôles ? »

L. Tanguille : « Oui, ça ne change pas. »

E. Cazot : « Le Conseil d'administration élira à la fois le responsable de pôle et différents présidents de commissions. »

J.-P. Holvoet : « Dans l'ordre des choses, les coordinateurs de pôles seront élus avant les présidents de commissions. L'idée, c'est que les administrateurs ne se contentent pas d'arbitrer, mais qu'ils soient partie prenante du projet fédéral. L'idée forte est là. Il faut faire confiance aux gens qui vont se présenter et on verra au fur et à mesure s'il y a des adaptations à faire. Mais dire aujourd'hui que ça ne marchera pas et mettre des garde-fous sur tout, c'est empêcher la créativité. »

Alain Guillon : « Il n'est pas écrit que les coordinateurs de pôles font partie du Conseil d'administration. »

J.-P. Holvoet : « Je propose qu'on rajoute à l'article 15 : les coordonnateurs de pôles sont élus par le Conseil d'administration en son sein. »

Vote de l'article 15 :

Pour : 104 Contre : 0 Abstention : 0

L'Assemblée générale adopte les modifications de l'article 15 à l'unanimité.

Article 16

Il précise que les coordinateurs de pôle sont chargés de mettre en application la politique fédérale dans le domaine de compétences du pôle qu'ils coordonnent et qu'en cas de défiance du Conseil d'administration, le coordinateur de pôle est démissionné.

R. Legarçon : « Démissionné en tant que coordonnateur de pôle ou que membre du CA ? »

J.-P. Holvoet : « En tant que coordonnateur puisque c'est l'Assemblée générale qui élit les membres du Conseil d'administration. Ce n'est pas le Conseil d'administration qui peut démissionner un de ses membres. »

Article 17

Les règlements intérieurs des pôles devront être réalisés conformément à une thématique définie par le Conseil d'administration et approuvée par ce dernier après consultation de la Commission des statuts et règlements fédéraux.

Vote des articles 16 à 22 :

Pour : 104 Contre : 0 Abstention : 0

L'Assemblée générale adopte ces articles et les modifications de l'article 16 à l'unanimité.

Article 23

On l'a modifié : « Les présidents de commission doivent rendre des comptes au Comité directeur et au Bureau une fois par an et chaque fois que cela leur est demandé » - « Le président de commission doit rendre des comptes au trésorier tous les mois, qui lui-même les présente à chaque fois que cela lui est demandé par le Bureau ou le Conseil d'administration. Ce qui se fait déjà actuellement. »

Vote de l'article 23 :

Pour : 103 Contre : 1 Abstention : 0

L'Assemblée générale adopte les modifications de l'article 23.

Article 24

On a adopté une charte graphique qui maintenant s'impose à tout le monde.

Vote de l'article 24 :

Pour : 102 Contre : 2 Abstention : 0

L'Assemblée générale adopte les modifications de l'article 24.

Articles 25 à 30

Vote des articles 25 à 30 :

Pour : 104 Contre : 0 Abstention : 0

L'Assemblée générale adopte les articles 25 à 30 à l'unanimité.

Article 31

La seule modification, c'est qu'antérieurement, on notait que l'organisateur de la réunion des présidents de CSR était désigné par le président de la FFS. Là, il est indiqué que l'organisateur est décidé au cours de la réunion des présidents de région.

Vote de l'article 31 :

Pour : 104 Contre : 0 Abstention : 0

L'Assemblée générale adopte les modifications de l'article 31 à l'unanimité.

Article 32

Toute convention qui lie un CDS ou un CSR à un tiers doit être soumise au secrétaire général de la FFS avant signature pour relecture et validation.

- Toute convention arrivant signée pourra être dénoncée par la FFS si cette dernière est reconnue non conforme notamment au regard du contrat d'assurance.
- Les personnes souhaitant signer une convention peuvent se rapprocher du secrétaire général fédéral pour bénéficier du conseil des commissions et du conseiller technique national concerné.
- L'intérêt, c'est qu'on a été confronté dernièrement à une convention signée par un CSR sans prendre avis de la FFS, le tiers a réclamé à ce CSR une attestation de RC que l'assurance a refusé de fournir. Il est important qu'il y ait un échange et une information.

Cela peut englober l'ensemble des conventions qui sont signées par un CDS ou CSR. Le CSRF propose qu'on renvoie cet article vers un règlement des conventions.

Éric Madelaine : « Il faut définir ce qu'est une convention et lesquelles sont visées par cet article. Il y a des conventions qui nous sont imposées réglementairement, qui ne peuvent pas être incluses. »

C. Marget : « Condition du temps de réponse de la FFS (clause : plus d'un mois, c'est considéré comme accepté). »

D. Lasserre : « Les conventions visées sont celles qui vont nécessiter la réalisation d'une attestation d'assurance. Cela m'oblige à vérifier. Imposer un délai de travail à la commission, c'est non. »

C. Prevôt : « Dans la 1ère ligne, « pour relecture et validation ». Et ensuite, on dit qu'elle peut être validée et dénoncée. « Pour relecture et avis motivé ». »

D. Lasserre : « L'autonomie juridique des CDS, CSR, est-elle la même que celle de la FFS ? »

L. Tanguille : « Il faut trouver une rédaction qui réponde à la question d'É. Madelaine et à la région Midi-Pyrénées. »

13 h - 15 h : Pause déjeuner.

L. Tanguille : « Nous vous proposons d'adopter un amendement présenté par la région Midi-Pyrénées. La proposition :

- toute convention liant un CDS ou un CSR à un tiers doit répondre au règlement concernant la signature de convention entre structure déconcentrée et un tiers édicté par la FFS. »

Joël Roy, Région Aquitaine : « La phrase est tellement générale qu'elle ne veut rien dire. Il a été proposé de faire un règlement spécifique aux conventions, et d'y faire référence dans le règlement intérieur. »

É. Sanson : « Peut-on préciser qu'il s'agit de toute convention engageant la Fédération ? »

Philippe Brunet : « Pour une convention d'accès, cela pourrait être fait entre le CDS et le Conseil général. Et pourtant en Assemblée générale, on a décidé que ça regardait tous les fédérés. »

Mathieu Jambert : « Toute convention, hors convention de partenariat institutionnel. »

H. Vaumoron : « Le règlement va régler le problème. »

Vote de l'article 32 :

Pour : 104 Contre : 0 Abstention : 0

L'Assemblée générale adopte les modifications de l'article 32 à l'unanimité.

Vote de l'article 33 :

Pour : 104 Contre : 0 Abstention : 0

L'Assemblée générale adopte l'article 33 à l'unanimité.

Le nouveau règlement intérieur de la FFS est adopté.

6. Rapport moral de la Fédération pour l'année 2010

H. Vaumoron projette à l'écran les grandes lignes des actions en 2010, en référence avec les chapitres du projet fédéral.

CHAPITRE 1

1. Les propositions modifiant les statuts de la Fédération ont été soumises au Comité directeur de mars et le seront à l'Assemblée générale 2011.
2. Pour porter cette démarche, les rencontres programmées entre Comité directeur, CDS, CSR et grands électeurs ont été efficaces.
3. La mise en place des réunions grandes régions pour aborder les sujets liés aux différents échelons de la Fédération a permis des échanges fructueux et constructifs.
4. La Commission communication s'est structurée notamment en prenant appui sur l'opération OSÉE. Elle a engagé un travail sur la charte graphique en passant commande à un cabinet spécialisé « i10 ».

CHAPITRE 2

1. L'absence de financement n'a pas permis de mettre en route le projet de SpeleoBox.
2. Organisation d'une sortie dans la grotte de Gournier réunissant des représentants du ministère des Sports, de l'Écologie, du Syndicat des professionnels, de l'ANECAT, du PNRV.
3. Participation du président du CNOSF à la réunion du Comité directeur d'octobre.
4. Campagne d'adhésion de l'année incitant à fédérer tous les membres de clubs.
5. Modalités de paiement pour prélèvements et virements bancaires sont fonctionnelles.
6. Organisation de journées d'études communes entre les trois écoles.
7. Création des EDSC de l'Hérault et de la Dordogne.
8. Création du parcours jeune sur 3 axes.

CHAPITRE 3

1. Pour nos revues, recherche d'une démarche journalistique et donner plus de place à l'actualité.
2. Poursuite des actions engagées permettant la présence des CDS dans les CDESI.
3. Mise en place d'un groupe de travail pour vérifier les conventions.
4. Organisation des États généraux du canyonisme en partenariat avec la FFME et la FFCAM.
5. Participation à des réunions avec la FFRP en vue de mise au point d'actions communes.
6. La FFS assure le secrétariat général de la Commission canyon interfédérale – CCI.
7. Réponses au BAAC 2010 en forte baisse.
8. Le Comité directeur a voté une extension du règlement financier qui permet des études statistiques financières.

CHAPITRE 4

1. Réalisation de l'étape 4 – orientations et définition de l'étape 5 de l'Agenda 21.
2. Signature de la charte relative à la prévention des violences sexuelles.
3. Travail de réflexion à propos de l'opportunité de création des structures d'expertise à même d'intervenir dans le cadre professionnel.
4. Concrétisation des actions menées sur le thème Spéléo et canyon pour tous, avec un point d'orgue au congrès de Sault.
5. Travail mené en 2010 visant à renforcer nos relations avec le ministère, en étroite collaboration avec la Commission scientifique.
6. Une convention d'engagement Grenelle devrait être signée en 2011.

CHAPITRE 5

1. Le guide des expéditions est distribué aux expéditions parrainées par la FFS.
2. Réalisation d'un stage canyon en Grèce.
3. Le SSF a assuré des formations secours à l'étranger et participé à la rencontre internationale des secours en Autriche.
4. Olivier Vidal, délégué FSE, est secrétaire général de la FSE.
5. Poursuite de travail de partenariat.
6. Christian Dodelin, vice-président de l'UIS, s'occupe du journal et du site web. Il est président de la commission spéléo-secours de l'UIS et a préparé plusieurs rendez-vous pour l'année 2011.

Alain Guillon : « Il aurait pu y avoir la liste des choses qui n'ont pas été faites. Un certain nombre d'actions prévues, non faites, et pas prévues en 2011. L'action 57 : publication annuelle d'une étude de l'impact de nos activités sur le milieu souterrain, ou stage de définition de la méthodologie, 61 : édition de documents fédéraux sur la protection du milieu souterrain et des canyons. »

L. Tanguille : « Par définition, c'est un rapport d'activité et pas de non-activité. »

Alain Guillon : « Ça n'explique pas pourquoi on n'a pas fait ces actions et qu'elles n'apparaissent pas pour l'année prochaine. »

Christian Marget : « Les actions engagées pour que les CDS soient présents dans les CDESI, qu'est-ce qui a été fait ? »

É. Alexis : « Je vous ai présenté l'an dernier la nouvelle organisation. Claire Lagache, arrivée en septembre, s'occupe de toutes les problématiques d'accès aux sites et d'inventaires. L'idée, c'est qu'on arrive sur le cas concret de la CDESI rapidement, à des formations pour les CDS et CSR. »

D. Lasserre : « Pour le moyen de paiement pour les coupons d'initiation. On rentre en phase de dématérialisation. Il n'y aura plus qu'un seul moyen de paiement, Internet. »

É. Alexis : « On a bien la problématique en tête de ceux qui n'ont pas de carte bleue, d'autres modes de paiement seront proposés, c'est à l'étude. »

Rapports d'activité des commissions pour l'année 2010.

H. Vaumoron projette à l'écran les grandes lignes des actions en 2010 des commissions qui ont effectué un résumé de leurs actions 2010.

Philippe Durand : « J'organise des stages canyon, on nous a fait passer récemment une obligation de faire signer un document aux stagiaires. On accepte des gens de la CCI avec leur assurance, et là, ils doivent faire signer un papier pour l'assurance. Et l'aspect RC a été rejeté. »

D. Lasserre : « Pour les stages canyon. C'est un stage organisé par la FFS, l'organisateur doit pouvoir justifier en cas d'accident que tu as bien soumis à ces gens la formule d'assurance spécifique de la FFS. Il y a eu des accidents avec des encadrants qui pensaient être assurés. »

Michel Soulier, région F : « J'ai lu dans le Descendeur que le mode de rémunération de notre courtier a changé de forme (un fixe), est-on gagnant ou perdant ? »

D. Lasserre : « Pour AON, ils se payaient en pourcentage, et on ne le connaissait pas. AXA tarifait son contrat. »

Philippe Bonnet, région F : « 1. Coupons d'initiation : la 1^{ère} année c'est de date à date, et après, une utilisation par année civile. On ne peut pas simplifier ? Calquer sur année civile.

2. Les anciens fédérés peuvent bénéficier de coupons d'initiation. Je ne suis pas sûr que le siège garde trace de ça. »

D. Lasserre : « C'est pour qu'une personne ayant de l'ancienneté dans la pratique ne soit pas assurée avec un coupon. »

M. Pajean assiste à nos débats depuis ce matin (GAP Éditions).

« Cela fait maintenant 20 ans que nous sommes présents, grâce à des gens comme D. Lasserre du CDS 73. Nous travaillons à la réalisation de Spelunca et de Karstologia. Nous connaissons beaucoup d'intervenants à la FFS. Nous déployons toute notre énergie de manière à produire les revues les plus justes, les plus jolies, les plus appréciables possibles et on a su se faire respecter par les intervenants de la FFS, nous ne ménageons pas nos efforts. La réactivité, c'est vous qui l'appréciez. Ce que nous apprécions des spéléos, ce sont des gens simples, attachés aux vraies valeurs, c'est toujours intéressant de travailler avec vous. »

Benjamin Weber : « Qu'est-ce qui va être fait des sous restants de l'opération OSÉE ? »

É. Lefebvre : « Cet argent a été donné dans un but bien précis, on n'a pas le droit d'en faire autre chose. Quoi qu'on fasse, on consultera les donateurs. Les rembourser au prorata de ce qui a été dépensé ou donation au « fonds Hammel », ou aider la famille. »

Dominique Beau « L'affectation du matériel : à l'issue de l'opération, tout ce qui pouvait être récupéré l'a été après remise en état, pour constituer des lots de matériel. »

Alain Guillon : « J'ai lu le rapport du SSF, sur les réponses apportées à certaines difficultés. Afin de pallier les défauts de communication constatés fin 2009 et début 2010 : ce n'est pas objectif. Le dernier Info SSF date de 2009, agréments distribués en mars, reçus finalement la semaine dernière. »

D. Beau : « Des outils de communication du SSF, il y en a beaucoup et il y a peu de personnes disponibles pour les faire vivre. Il y a l'outil central, le site du SSF. Ensuite, la lettre d'information qui paraît mensuellement. Pour la publication du journal Info SSF, on a voulu donner une mission d'archi vage et de mémoires, c'est un document annuel. »

Patrick Rousseau, CDS 24 : « La convention cadre avec la gendarmerie. »

D. Beau : « Elle existe toujours. Un certain nombre de départements l'ont déclinée. »

D. Beau : « Nous avons mis en place un nouvel outil pour la gestion des agréments, ce fut une gestion lourde. Cet outil a été livré début 2011. »

Philippe Loetscher, CDS 68 : « L'éviction d'Éric Zipper. Pourquoi ça s'était fait à cette date ? Est-ce lié à l'opération ? »

D. Beau : « La date ce fut un hasard. Pour le reste, le constat des dysfonctionnements s'est fait au fil du temps. É. Zipper n'a pas su passer la main, ce qui a créé des difficultés de fonctionnement ».

Audrey Guillon : « Est-ce qu'aujourd'hui le fonctionnement du SSF a changé et est-ce que plus de choses bougent qu'avant l'éviction d'Éric ? »

D. Beau : « La question ne se pose pas dans ces termes. Le constat est évident, la « maison » a continué à fonctionner. »

Le dernier point de ce rapport moral va consister en la présentation du travail réalisé par le groupe de travail piloté par Dadou Boutin suite à la commande de l'Assemblée générale 2010, de faire une étude de la pratique féminine.

Projection du résultat de l'enquête et commentaires.

À l'Assemblée générale de Sault, il a été déposé une motion pour que soit faite une photographie de la pratique féminine. Un groupe d'étude a été mis en place pour tenter de cerner le profil des pratiquantes puis définir les perspectives et les actions à mettre en place en 2011 dans le pôle développement.

Le principe a été de rassembler ces données, de faire ressortir le ressenti lié à cette pratique. Toutes les femmes qui avaient une adresse Internet, au nombre de 974, ont reçu ce document (GoogleDoc). L'information a été relayée par les présidents de clubs et CDS pour celles n'ayant pas de messagerie électronique.

Ensuite, on a traité les données et travaillé sur leur restitution.

Le résultat, il y a 1 685 licenciées, on a reçu 362 réponses, soit 21 %.

37 % de réponses par rapport aux courriels. L'échantillon sondé est donc très représentatif.

On a essayé de tirer le portrait-robot de la spéléo. Elle a entre 30 et 50 ans, commence sa pratique entre 20 et 30 ans et elle pratique à 40 % une fois par mois ou plus. 43 % des femmes ont une interruption, très souvent liée à des contingences familiales (enfants). Une femme spéléo commence sa pratique par ses fréquentations, connaissances professionnelles, familiales. Quand on voit les actions fédérales, JNSC, peut-être il y a quelque chose à creuser là. Les femmes trouvent que le matériel est plutôt adapté à leur pratique, beaucoup d'entre elles utilisent les trucs et astuces pour adapter le matériel à leur morphologie. Pour elles, la spéléo est un sport en tant que tel, convivial et de loisir. Science, formation, encadrement ont une place moins importante. Par contre lorsqu'elles pratiquent, elles sont actives. 60 % participent à tout, dans le déroulement, l'anticipation et l'organisation. Dans le déroulement des sorties, elles sont très actives, 76 % s'occupent d'encadrer, d'équiper, déséquiper, porter leur kit. Leur implication au niveau fédéral. 37 % seulement sont des élues, mais plus au niveau local, club, CDS, ligue, seulement 2 % au niveau de la FFS.

Globalement, elles n'ont qu'un seul mandat -83 %. Il y a 80 brevetées actives : 76 initiatrices, 12 monitrices, 2 instructrices (1994 et

1995), comment dynamiser ? Les femmes peuvent être porteuses de projets. Le nombre de participantes dans les actions portées par les féminines est plus important. Pour toutes les actions, il existe des comptes rendus. Je ne sais pas si tous ces rapports sont intégrés à la communication. Les femmes souhaitent conserver cette mixité. Il serait intéressant d'avoir le même sondage, avec les mêmes questions pour les hommes, pour pouvoir comparer et se projeter. Dans la courbe des 10-30 ans, il y a plus de femmes. Après, la courbe s'écrase. Nous souhaitons que ce groupe de travail devienne mixte.

Benjamin Weber : « Le postulat c'est qu'il y a une pratique différente des femmes, en conclusion, on va comparer avec la pratique masculine, alors que ça devrait être la base en amont. Si la pratique est différente, faut-il faire des actions différentes ? Si on a la même pratique, pas la peine. »

Dadou Boutin : « Ce qui a été voté à Sault, c'est une photographie de la pratique féminine. Par rapport à ce qui ressort, il est important de faire le comparatif. Si on s'aperçoit que la photographie masculine est la même, comment booster la spéléologie en général ?

La question d'envoyer à des femmes qui ne sont plus fédérées reste à résoudre. »

Fabrice Rozier : « Ce type de questionnaire a plus de chances de fonctionner si on pense au maillage régional et départemental. »

O. Vidal : « Il y a eu d'autres études fédérales, l'étude sociologique de J.-L. Thomare, le diagnostic partagé de l'Agenda 21, toutes ont montré qu'il y a 3 fois moins de femmes à la FFS, après il y a beaucoup de commissions où il n'y a pas de femmes dans les directions nationales, et pas non plus dans les conseils techniques, et peu de brevetées. »

Vote du rapport moral :

Pour : 98 Contre : 0 Abstention : 0

L'Assemblée générale adopte le rapport moral de l'année 2010 à l'unanimité.

7. Rapport d'activité de la Direction technique nationale

Se reporter à l'article publié dans le Descendeur. Il n'y a pas de questions, ni de commentaires.

8. Élection des vérificateurs aux comptes pour l'assemblée générale 2011

Patrick Rousseau et Jean Piotrowski sont élus à l'unanimité.

9. Élection des membres du Comité directeur, postes vacants

Le secrétaire général n'a pas reçu de candidatures, donc ce point est abandonné.

10. Rapport financier de l'exercice 2010

1) Rapport du trésorier

É. Lefebvre projette des graphes comparatifs et les commente.

« On s'aperçoit que globalement les recettes sont assez proches d'une année sur l'autre, sauf pour la partie recettes affiliation, qui a bénéficié de l'augmentation de la cotisation. Il y a assez peu de variation sur le reste.

Sur les dépenses, on a un peu plus de dépenses sur les actions qu'en 2009, mais un peu moins que prévu.

Sur les instances, on est un peu en recul aussi. Et sur les dotations aux amortissements et les provisions aussi. On a à peu près réussi à diminuer les dépenses sans trop diminuer le volume d'actions quoi qu'on en pense, globalement quand on regarde les chiffres bruts, il y a quand même des dépenses assez conséquentes.

Dans la projection, on compare les recettes de 2009 à celles de 2010.

Ces deux parts de camembert font maintenant la même taille. On a remonté la part de nos ressources propres. On est moins dépendants des subventions qu'avant.

On a un peu plus de dépenses d'actions que l'année précédente, et on a un peu moins de dépenses de fonctionnement que l'année précédente.

Le résultat de l'année : un résultat positif de 48 000 €, qui vient interrompre une lignée assez longue de déficits. J'anticipe sur l'année prochaine pour la gestion que doit mener la FFS. Il faut essayer de financer sur ses ressources propres ses dépenses de fonctionnement, de manière à ce que tout ce qui est subventions puisse servir aux actions.

Ce petit tableau compare deux courbes, les ressources propres et le fonctionnement. Cette année, on a réussi à rapprocher les deux courbes. Par contre, pour 2011, les courbes recommencent à s'écarter.

Les infos qu'on a sur les partenariats éventuels ne sont pas forcément encourageantes.

Les moyens qu'on a pour équilibrer :

il faudrait développer nos ressources propres, les partenariats et essayer de générer des revenus récurrents. On va essayer de générer des revenus de notre patrimoine immobilier, on en discute demain en Comité directeur. Il faut sécuriser nos ressources, suivre de près la convention d'objectifs. On a mis en place un tableau de bord que l'on a réussi à suivre en 2010. Il faut essayer de limiter les dépenses, les contrats engagés, il faut les diminuer, voire les supprimer. »

Michel Soulier : « Est-il possible de faire apparaître la ventilation des coupons d'initiation, les recettes et dépenses dans le budget de la Commission assurances. »

É. Lefebvre : « Je prends note de ta demande. »

2) Rapport de la Commission financière

Alain Guillon : « Je ne trouve pas le rapport de la Commission financière. »

J. Romestan : « En milieu d'année dernière au moment de l'Assemblée générale, j'ai démissionné du poste de trésorier pour raisons personnelles. J'ai été remplacé par É. Lefebvre, et j'ai été de droit membre de la Commission financière. La commission s'est étoffée, elle est de 4 membres. Il n'y avait personne pour être président. J'ai accepté l'intérim, c'est à ce titre que je vous parle car mon mandat s'arrête aujourd'hui. Si la commission a été étoffée, par contre, le document que je fournissais précédemment a été réduit à zéro. On n'a reçu que le rapport mensuel de la trésorerie de la FFS. Par contre, le réalisé mensuel n'a pas été transmis, ni les comptes, ni le rapport du commissaire aux comptes. La Commission financière n'est pas en mesure de faire un rapport sur les comptes 2010.

É. Lefebvre : « Je n'ai pas donné les documents, mais la commission sait qu'elle a un rapport à rendre pour l'Assemblée générale, si jamais elle ne reçoit pas les documents, elle peut m'en avertir avant la veille de l'Assemblée générale. »

3) Rapport des vérificateurs aux comptes pour l'exercice 2010

Patrick Rousseau et Philippe Brunet présentent et projettent le résultat de leurs investigations pour l'exercice de l'année 2010.

Méthode de travail

Nous nous sommes rendus séparément au siège les 9, 21, 22 mai 2011 en vérifiant les notes de frais et les factures pour :

- évaluer le respect des procédures comptables fédérales,
- vérifier la concordance des dépenses par rapport aux actions votées lors de l'Assemblée générale 2010 de Sault.

Nous avons également étudié chez nous, le compte d'exploitation 2010 et les balances analytiques détaillées de la FFS et des commissions.

Comparaison du réalisé par rapport au prévisionnel voté par l'Assemblée générale.

Nos premières remarques non finalisées ont été transmises de vive voix au trésorier le 22 mai 2011.

Nous avons finalisé notre rapport les 11 et 12 juin 2011.

Points positifs

Cette année encore notre intervention sera globalement positive sur les efforts de tous pour la tenue des comptes. Les remarques formulées lors des rapports précédents ont été suivies par les commissions. Le contrôle des trésoriers est effectif. Les distances des déplacements vérifiées, sont conformes à la réalité. Les notes de frais sont généralement contresignées par le trésorier de commission ou parfois validées par mail auprès du comptable de la Fédération.

Le trésorier fédéral contrôle et vise la plupart des notes de frais du siège, ceci pourrait être amélioré puisqu'il est lyonnais. Les déplacements durant les stages sont souvent détaillés au verso des notes de frais.

Points d'amélioration

Les abandons de frais sont utilisés en général par les mêmes responsables (Comed...). Certaines commissions ne les utilisent pas ou à dose homéopathique. Il serait souhaitable d'en faire de la publicité. Le co-voiturage qui peut être indiqué sur les notes de frais, est utilisé, mais il concerne le plus souvent des spéléologues profitant de la voiture d'un responsable bénéficiant d'un remboursement. Ceci est bien pour l'aspect durable de l'activité mais ne réduit pas les dépenses de déplacement des responsables. Des déplacements de la délégation FSE sont encore parfois faits par d'autres personnes que le délégué officiel. Il serait pratique, comme l'a fait systématiquement l'EFS, de préciser sur les factures à quelles actions cela se rapporte.

Le stage haut niveau de la Commission canyon d'après le RI de la FFS aurait dû être pris sur la CREI (remarque déjà faite). Son subventionnement est de 57 % !

Lors de stages les factures d'hébergement doivent comporter le nombre de nuitées, et non pas un coût forfaitaire. Les déplacements en voiture sont parfois encore trop longs. Une réunion sur le développement durable s'est faite de Lyon à Paris en voiture (grève de train) sans prendre l'autoroute.

Conclusions

Le travail et l'implication de tous a permis de mieux respecter les procédures et de fiabiliser la tenue des comptes. Ce travail doit être maintenu par les nouveaux trésoriers qui doivent impérativement remettre leurs comptes au plus tard, fin janvier.

Si l'année 2010 montre un retour à l'équilibre des comptes, cela est dû également à un recul très inquiétant des activités hors fonctionnement.

La diminution des stages (prévisionnel/réalisé) ne s'est pas traduite par une baisse proportionnelle des dépenses. Il faut impérativement renouer avec une activité de stage plus soutenue pour toutes les commissions.

La totalité du coût des stages n'est pas intégrée puisque les déplacements des stagiaires n'apparaissent nulle part.

Après 7 années ce sera ma dernière vérification. Je mesure le chemin parcouru et note de réelles améliorations sur le fond et sur la forme des comptes.

Je regrette les contestations parfois très vives et souvent personnelles qu'ont suscitées certains rapports. Les points soulevés ont pourtant été validés et corrigés dans les années suivantes.

Je remercie Georges Mercier, le comptable de la Fédération, qui depuis plusieurs années nous prépare les éléments nécessaires à notre mission et Annie Legarçon qui m'a accompagnée durant 6 années.

J'espère que Patrick Rousseau poursuivra cette mission, et qu'un nouveau vérificateur le rejoindra.

4) Rapport du commissaire aux comptes (CAC)

É. Lefebvre : « Nos comptes ont bien sûr été certifiés par le CAC, qui a juste émis une observation pour la modalité d'arrêté des comptes. Il faudrait les arrêter un peu plus tôt. »

5) Vote du rapport financier :

*Pour : 81 Contre : 0 Abstention : 0
L'Assemblée générale adopte le rapport
financier à l'unanimité.*

6) Vote de l'affectation du résultat de l'exercice 2010

Il reste à affecter le résultat. On propose une motion : l'Assemblée générale décide d'affecter le résultat de l'année 2010 aux comptes report à nouveau.

*Vote de l'affectation du résultat 2010 :
Pour : 81 Contre : 0 Abstention : 0
L'Assemblée générale adopte l'affectation du résultat 2010 aux comptes report à nouveau à l'unanimité.*

11. Vote du programme d'actions Agenda 21 FFS (Étape 5 – Phase 1 - Libellés)

Ce point est présenté par O. Vidal et D. Jaconelli. Une projection permet de suivre toutes les étapes du travail réalisé et à réaliser.

Delphine Jaconelli : « Je vais vous resituer rapidement le contexte, afin de voir où on en est de la mise en place de l'Agenda 21, avant de vous présenter les actions, leur mise en place, et les prochaines échéances. »

Le plan d'actions proposé fait partie d'un long processus qui a commencé, il y a 4 ans, par décision du Comité directeur de la FFS. Ont eu lieu des communications en interne, la réalisation d'un diagnostic partagé et structuré par la création d'un groupe de travail Agenda 21.

Ces étapes ont abouti l'année dernière à la définition d'enjeux et d'orientations, validée en Assemblée générale et qui a guidé la rédaction des actions proposées.

Le programme d'actions vient vraiment donner une portée concrète à cette démarche avec un principe opérationnel qui décrit ce que l'on va faire.

Ce programme comporte 52 actions, qui ont été définies autour des piliers fondateurs du développement durable : gouvernance, environnement, social, économique.

Notre fédération a depuis longtemps une démarche responsable, au niveau des clubs, CDS et CSR.

On a tenté de proposer des actions reposant sur l'existant, et permettant une amélioration régulière et progressive des modes de fonctionnement. Par exemple : l'action 26, diffuser le protocole d'étude d'impact de la pratique spéléologique sur les zones karstiques.

Dans le pilier social, toutes les actions proposées dans le cadre des enjeux liés à l'exclusion sociale sont étroitement liées aux conclusions du dossier Spéléo et canyon pour tous.

D'autres actions pourront peut-être trouver un levier de concrétisation, comme par exemple l'action 41 dans le pilier économique : se structurer pour lancer un programme commun d'actions avec l'Éducation nationale.

On a aussi essayé de proposer des actions qui vont permettre de mieux visualiser les actions déjà menées.

Par exemple : dans le pilier gouvernance, intégrer dans les statuts de la FFS le développement durable, ce que vous avez voté ce matin.

Le pilier économique : créer un label d'éco-expéditions responsables.

Pas mal d'actions proposent dans leur contenu la création ou l'amélioration d'outils déjà existants, ainsi qu'un accompagnement pour les fédérés et les structures déconcentrées, par exemple : l'action 7 du pilier gouvernance : créer un guide méthodologique d'accompagnement de manifestations éco-responsables, de la conception au bilan. Plusieurs actions répondent à plusieurs de ces axes.

Comment la mise en œuvre de ces actions est-elle envisagée ?

Pour une meilleure lisibilité, on a présenté un programme qui s'inscrit dans la durée. La majorité des actions ont une visée à moyen et long terme. On entend par moyen terme entre les années 2012-2016, et par long terme, au-delà de l'année 2016. Le programme présente aussi des actions d'intensité variable, certaines vont pouvoir se réaliser très rapidement, d'autres vont nécessiter plusieurs étapes. Au fil du temps, des actions vont fusionner, on va sentir le besoin d'intégrer d'autres actions au programme. Ce qui est sûr, c'est que l'implication des volontaires sera un appui de taille dans la réalisation.

Présentement, Il faut retenir que ce programme n'est pas exhaustif, mais il est évolutif et il permet de nous projeter dans les années à venir. Il faut garder à l'esprit que c'est un travail de fond, permanent, en perpétuelle évolution, qui fait partie du projet général de la FFS.

L'amélioration continue des modes de gouvernance et des pratiques sont des fils conducteurs qui doivent permettre à chacun de participer à un projet commun, qui a une portée beaucoup plus large.

Il ne faut pas que ce programme soit ressenti comme une contrainte, mais plutôt comme une valeur ajoutée pour la FFS, car il représente une démarche qualitative sur des actions déjà en cours ou dont on parle déjà au sein de la FFS, et les bénéficiaires devraient se faire sentir et par la FFS et par les fédérés, car il proposera des outils pour mener des actions de valeur. C'est un engagement moral, une ligne de conduite que l'on se fixe en interne et il est vraiment important de garder à l'esprit que c'est un plan évolutif, non figé, qui évoluera en fonction de l'état d'avancement des réalisations, des actions et de l'évaluation qu'on en fera en interne.

Que va-t-il se passer dans les mois à venir ?

Les prochaines échéances concernent la mise en forme et l'élaboration des actions, concrètement, pour chaque action, une fiche sera rédigée, cette fiche précisera entre autre le contenu de l'action, les indicateurs d'évaluation, et une personne référente. L'expérience de chacun sera une plus value dans la mise en place des actions et source d'amélioration de ce travail collectif qui ne peut se réaliser et vivre sans votre collaboration.

Je vous invite à participer à ce travail, soit en intégrant le groupe Agenda 21, soit en prenant en charge la réalisation d'une action, ou en nous faisant part de vos idées.

J'insiste vraiment sur le rôle que vous avez tous à jouer.

P. Rousseau : « Comment est-ce que cela va s'impacter au niveau des CDS ? »

D. Jaconelli : « C'est l'Agenda 21 de la FFS. Après, si des CDS veulent faire leur propre Agenda 21, c'est possible. »

O. Vidal : « La FFS a entamé son Agenda 21 depuis 2006, les choses sont de plus en plus concrètes, c'est un travail de fond. C'est un principe lié à chacune de nos actions. La FFS a un rôle moteur, d'exemple. Une fois que le plan d'actions va être finalisé, il sera beaucoup plus facile pour des CDS, CSR, et les clubs de pouvoir faire le leur, ils pourront s'inspirer de celui de la FFS, et ils auront l'aide et le soutien du groupe de travail. Il n'y a pas d'obligations. Ils peuvent l'inclure à leur plan de développement. »

Vote de l'étape 5 de l'Agenda 21 :
Pour : 78 Contre : 0 Abstention : 1
L'Assemblée générale adopte l'étape 5 de l'Agenda 21.

12. Vote du rapport d'orientation 2011

H. Vaumoron présente les projets pour 2011 avec une projection pour que chacun lise les actions classées suivant les chapitres du projet fédéral.

CHAPITRE 1

1. Diffusion des rôles, missions et moyens des différents échelons de la FFS, via La lettre de l' élu et le Mémento du dirigeant.
2. Mobilisation des commissions au sein des pôles.
3. Mise en œuvre des modifications statutaires.
4. Poursuite des réunions des 4 grandes régions.
5. Présentation des évolutions du cadre juridique et du fonctionnement de la Fédération,
6. Propositions des modifications statutaires et du RI pour l'Assemblée générale 2011.
7. Mise en place de nouvelles conventions de partenariats.

CHAPITRE 2

1. Mise en place d'une gamme de produits fédéraux.
2. Mise en place d'un stand fédéral.
3. Mise à jour du site Internet.
4. Réactualisation du dossier de presse.
5. Réalisation d'une charte graphique de la Fédération qui sera présentée à l'Assemblée générale 2011. Définition du nouveau logo FFS.
6. Mobilisation des CDS disposant de cadres fédéraux pour l'organisation d'actions à l'échelle départementale visant à mobiliser les clubs sur des actions liées à l'accueil des nouveaux adhérents.

7. Poursuivre le développement des EDSC.
8. Création d'une gamme de vêtements siglés pour les EDSC.

CHAPITRE 3

1. Pour nos revues : appliquer les préconisations du groupe de réflexion sur les publications fédérales.
2. Accompagner les comités dans leur démarche de recensement.
3. Gérer et coordonner les conventions d'accès.
4. Développer des partenariats avec les gestionnaires d'espaces naturels,
5. Assurer le suivi des contentieux.
6. Permettre la mutualisation des bonnes pratiques (CDESI, PDESI...).
7. Un groupe de travail réfléchira à une évolution du BAAC.
8. Mettre en œuvre les conventions d'application départementales de la convention cadre ONF.
9. Poursuivre la signature des conventions avec le BRGM.
10. Poursuivre les actions au sein des commissions interfédérales.
11. Susciter et participer aux actions interfédérales.

CHAPITRE 4

1. Réalisation de l'étape 5 : définition du plan d'actions.
2. Signature de la charte contre l'homophobie dans le sport (ministère des Sports et CNOSF).
3. Poursuite de l'étude sur le bureau d'expertise par la Commission scientifique.
4. En valorisant les actions en faveur de publics défavorisés (handicapés, cas sociaux...)
5. Action n°29 du programme d'action Agenda 21 FFS.
6. Publication dans une revue « grand public » d'un dossier sur le milieu souterrain.
7. Création d'une affiche commune avec l'ANECAT.

CHAPITRE 5

1. Poursuite des aides aux expéditions.
2. Organisation d'un stage initiateur au Liban.
3. Organisation du Rassemblement international de canyoning au Népal.
4. Signature d'une convention avec la Fédération cubaine.
5. Participation à l'organisation de la Rencontre internationale de secours en Belgique.
6. Poursuite de la présence de la FFS à la gestion de la Délégation FSE.
7. Participer aux actions initiées par la FSE.
8. Participer à l'Eurospeleo et au Camp Macédoine.
9. Poursuite du travail engagé au sein de la Délégation FSE avec la Commission environnement.
10. Poursuite du travail réalisé au sein de la Délégation UIS, animation du journal et suivi du site web.

Vote du rapport d'orientation 2011 :

Pour : 78 Contre : 0 Abstention : 0

L'Assemblée générale adopte le rapport d'orientation 2011 à l'unanimité.

13. Vote des tarifs des licences fédérales 2012

José Prevôt : « Il était nécessaire pour des équilibres budgétaires de pouvoir augmenter notre indépendance vis-à-vis des ministères en augmentant légèrement les cotisations. Cela n'a pas été fait depuis deux bonnes années. »

R. Legarçon : « Il y a 2 ans, il y a eu une augmentation de 25 %. On a stabilisé pendant un an et là, on augmente de 5 % d'un coup. Je proposerai qu'on augmente un peu moins. Il faut se mettre à la place de tout le monde. »

Fabrice Rozier : « On ne connaît pas encore les tarifs de l'assurance 2012, si elle augmente aussi, il va falloir cumuler avec celle-là. 13,50 € d'augmentation de 2007 à 2012. En sachant que le réalisé est positif cette année. »

J.-P. Holvoet : « Est-ce que tu peux préciser le gain pour la FFS de cette augmentation, en global ? »

J. Prevôt : « Il sera environ de 12000 €. On vous propose des partenaires que vous refusez, alors trouvez-les. Et on ira chercher l'argent. »

É. Lefebvre : « On est dans une logique où on essaie de trouver nos financements propres. Trouver des partenariats, c'est compliqué. On peut trouver des partenariats, augmenter les cotisations, mais sur la durée, ça suivra une évolution sur le coût de la vie. »

L. Tanguille : « On note bien que l'augmentation n'est pas la tendance, si on fait cette proposition, c'est pour conforter nos fonds propres. Il y a plusieurs solutions, augmenter les adhérents. Cette année, le montant de la convention d'objectifs a été très légèrement augmenté. On travaille les partenariats. »

Annie Legarçon, région D : « Il y a un coût d'inflation, on attend deux ans et on augmente du double, on ne peut pas lisser sur le coût du niveau de la vie et on ne serait pas toutes les années obligés de revenir là-dessus et de polémiquer pour un euro. »

É. Lefebvre : « On propose de passer l'augmentation sur deux années. On vous propose de voter également pour l'année prochaine. On vous proposera à la prochaine Assemblée générale un mécanisme d'évolution des tarifs. »

Vote des tarifs des licences fédérales 2012 :

41 € au lieu de 42 € pour 2012.

42 € pour 2013.

Pour : 76 Contre : 2 Abstention : 0

L'Assemblée générale adopte les tarifs des licences fédérales 2012. (Les nouveaux tarifs pour les années 2012 et 2013 seront joints au procès-verbal de l'Assemblée générale).

14. Budget prévisionnel de l'exercice 2012

J. Prevôt projette des graphes comparatifs et la projection des prévisions.

Les documents en pièce jointe. D. Lasserre : « Vu la qualité de nos résultats, on peut supposer que le tarif n'augmentera pas. On les aura normalement au 31 août. »

Alain Guillon : « Dans le prévisionnel dans les lignes 19 et 20, on a 15K,5 pour le ministère de l'Intérieur, on avait 10 l'année précédente, et à la ligne 34, subvention écologie et développement durable, on a 0. Est-ce que ces subventions sont déjà confirmées ? »

É. Lefebvre : « Les sommes ne sont pas encore versées. Mais les commissions ont pour consigne de ne pas engager l'argent tant qu'elles ne sont pas versées. La subvention de ministère de l'Environnement sera inférieure et les dépenses aussi (environ 15 000 €). »

Jean-Paul Couturier : « Concernant le budget du SSF, il y a des changements importants de valeur, motivés par quoi ? »

É. Lefebvre : « Augmentation conditionnée par le fait que la subvention du ministère de l'Intérieur a été versée, ce qui n'a pas été le cas en 2008. »

Vote du budget prévisionnel de l'exercice 2012 :

Pour : 71 Contre : 0 Abstention : 1

L'Assemblée générale adopte le budget prévisionnel de l'exercice 2011.

Avis de la Commission financière

Voir le point 10.

15. Questions diverses

Étude des motions

J.-P. Holvoet : « Il y a eu un certain nombre de motions. Il y a une différence entre motions et amendements. Une motion ne se rapporte pas à des questions à l'ordre du jour de l'Assemblée générale. »

1. Motion du CDS 34

Le Comité directeur considère qu'il ne s'agit pas d'une motion. Mais d'une information.

2. Une motion de F. Marchand concernant le titre du Mémento du dirigeant.

Ce n'est pas du ressort de l'Assemblée générale. Elle sera présentée au prochain Comité directeur.

3. Une autre motion de F. Marchand qui est membre d'un des organes disciplinaires de la FFS, et qui compte tenu de son expérience, fait des propositions sur le règlement disciplinaire de la FFS.

Il y a des choses intéressantes dans ses propositions. Cependant, on ne peut pas se permettre de modifier unilatéralement notre règlement sans avoir fait une étude précise en lien avec le ministère. On le fera en cours d'année 2011.

4. Une motion du CDS 38 proposant la création d'un référendum d'initiative spéléo, sur laquelle on souhaite des éclaircissements.

Le Comité directeur n'a pas su discerner la motivation du CDS sachant qu'il existe déjà un certain nombre de possibilités pour saisir les instances de divers problèmes. Un tiers des grands électeurs peut provoquer une Assemblée générale extraordinaire et le Comité directeur peut être à tout moment interrogé par n'importe quel fédéré.

É. Sanson, CDS 38 : « L'idée de cette motion, c'est d'introduire un petit peu de démocratie directe sur des sujets qui pourrait tenir à cœur les spéléos sans avoir à passer par l'ensemble des procédures administratives de grands électeurs. »

Fabrice Rozier : « Je ne vois pas comment on peut faire plus simple que les motions. Je ne vois pas ce qu'on peut faire de plus. »

J.-P. Holvoet : « Un autre point soulevé hier : cette motion est totalement imprécise. Des signataires ? Combien ? Quels sont les critères ? Quels sujets ? Cette motion devrait être retravaillée. Il faut voir aussi le coût financier pour la Fédération d'une telle opération. »

L. Tanguille : « Il y a la question des modalités, mais aussi la question de l'opportunité de la mise en place. L'Assemblée générale doit se prononcer sur l'opportunité. Si l'Assemblée générale décide de le faire, on rediscutera les modalités. »

É. Sanson : « C'est tout à fait précis. C'est voter pour le principe d'un référendum d'initiative spéléo et ensuite, le règlement intérieur fixera les modalités. C'est un outil démocratique de plus, ça n'implique pas qu'il y a un défaut de démocratie. »

Éric Lefebvre : « C'est la négation du rôle du Comité directeur et de l'Assemblée générale. L'Assemblée générale se réunit tous les ans. On ne peut pas comparer avec l'État et les élections tous les 5 ans. C'est mal venu et sans intérêt particulier. »

É. Madelaine : « Je ressens la réaction d'É. Lefebvre comme se sentant attaqué. Cet outil en parallèle avec l'existant, il faut en discuter. »

Vote de la motion du CDS 38 :

Pour : 32 Contre : 57 Abstention : 9

L'Assemblée générale ne retient pas la motion du CDS 38 proposant un référendum d'initiative spéléo.

5. Motion du CSR F.

La région Midi-Pyrénées demande que l'Assemblée générale se prononce : « Considérant les risques très importants de pollution et d'épuisement des ressources des eaux, les risques évidents d'altération du milieu souterrain y compris du patrimoine archéologique, les dégâts occasionnés au paysage, et parce que l'utilisation de ces « nouvelles » énergies fossiles, grandes productrices de gaz à effet de serre est en contradiction totale avec la volonté nationale et internationale de les réduire de toute urgence, la Fédération française de spéléologie demande expressément l'abrogation des permis accordés pour l'exploration et l'exploitation en France des gaz et huiles de schistes, et demande l'interdiction définitive de tout projet d'exploitation de ces énergies fossiles sur le territoire français quelle que soit la technique employée. »

Fabrice Rozier : « Le Sénat a réautorisé sous prétexte d'expérimentation la fracturation hydraulique. C'est une énergie fossile qui produit des gaz à effet de serre. On va voter l'Agenda 21 qui parle de bilan carbone. La 1^{ère} motion de Midi-Pyrénées concernait l'interdiction de la fracturation hydraulique. Malgré la lettre de la Fédération, malgré la mobilisation, on essaie de passer en force. Problème pour nos partenariats avec nos ministères de tutelle. »

Philippe Brunet : « Ce qui me dérange, c'est l'argument énergie fossile, et là, il y a un grand mélange. Ce n'est pas en disant non à tout qu'on va être entendu. »

Éric Madelaine : « Je comprends l'argument de Philippe. En même temps, un article paru dans Nice matin, il y a 2 mois et signé d'Estrosi disait exactement ce qui est écrit là. Lobbies n'hésitant pas à mentir, en disant que ce sera propre. On ne peut pas accepter ça. »

J.-P. Gruat : « On est complètement dans le juger. On nous impose des règles ou des interdictions pour protéger 3 concrétions dans des cavités et on ne s'opposerait pas à ce qu'il y ait des trous partout avec des polluants troublant les eaux souterraines avec méthodes d'exploitation inconcevables. »

C. Marget : « On a voté ce matin dans les statuts pour intervenir sur n'importe quelle question d'environnement. »

Christophe Tschertter : « Je suis très mal à l'aise, je vais prendre ma casquette Commission environnement. Je pense que c'est une erreur, vous vous trompez de sujet, la FFS doit rester dans son domaine de compétences et d'expertise et rester au-delà de la mêlée. Le débat est hyperpolitisé et pourri. Je suis très méfiant. Si on a envie de s'investir, on le fait à titre individuel. Mais est-ce la place de la FFS de se positionner d'une façon aussi dogmatique ? Réfléchissez à ce que vous allez faire, s'il n'y a pas de problème de tutelle, de subventions. On est où, à la FNE ? »

Robert Durand, Région Q : « Ce n'est pas des nouvelles énergies, je préférerais qu'on mette nouvelles techniques. »

Didier Cailhol : « J'interviens au titre de la Commission scientifique, je partage l'avis de C. Tschertter. Le combat ne doit pas être posé dans ces termes-là. Il y a des atteintes aux karsts, par contre au niveau du combat, c'est de l'engagement citoyen. C'est politisé. On risque de perdre notre crédibilité. Je suis engagé à titre personnel dans ce combat. »

Bernard Tourte : « Je suis déçu. Je vois des scientifiques qui sortent un article cette semaine en disant qu'en Ariège, les tests d'exploitation ne comportent aucun risque pour le sous-sol ariégeois. »

Vote de la motion du CSR F :

Pour : 58 Contre : 26 Abstention : 14

L'Assemblée générale adopte la motion du CSR Midi-Pyrénées sur les gaz et huiles de schistes.

Mathieu Jambert : « Est-ce que la FFS s'engage dans une démarche de communication ? »

5. Motion 11

J.-P. Holvoet : « Le CSR C fait une proposition de nouveau règlement intérieur pour la Commission secours. Le Comité directeur d'hier soir a validé le vote du Règlement intérieur modifié par la commission elle-même. Compte tenu de cette motion, le Comité directeur s'engage à retravailler avec la commission son règlement intérieur, de le revoir avec elle, au regard de la motion. Le règlement intérieur de la commission, c'est du ressort du Comité directeur. Ce n'est pas une motion à discuter ici. Seul le président de la commission doit rendre des comptes au Comité directeur sur le fonctionnement de sa commission et sur les actions menées par sa commission. »

Bernard Abdilla : « Le règlement intérieur adopté hier, est un aménagement pour cautionner l'éviction d'Éric Zipper. La motion va dans un sens de plus de collégialité dans le fonctionnement de la commission. »

J.-P. Holvoet : « On ne rejette pas cette motion. Le Comité directeur va travailler en lien avec la commission pour voir ce qui est envisageable, sachant quand même qu'il y a une certaine latitude laissée au président de commission pour organiser sa commission comme il l'entend. On a reproché au Bureau de ne pas intervenir dans cette affaire. »

Bernard Abdilla : « Je souhaite faire partie du groupe de travail. »

L. Tanguille en prend acte.

6. Motion de la ligue d'Alsace, demandant des explications.

Ce point sera exposé lors du compte rendu des commissions.

Concours affiches JNSC

Présentation par Fred Meignin de la démarche du jury et du résultat. On a eu l'idée avec la Commission communication d'organiser un concours d'affiches. Je tenais à remercier Fred Bonacossa qui a relayé l'information sur la liste speleos.fr.

On a reçu 8 projets malgré des délais très courts. Le gagnant est Arnaud Malard de Midi-Pyrénées, qui gagne 200 mètres de corde. L'affiche gagnante était la propriété de la FFS. Les 8 projets d'affiches seront sur le site de la FFS.

Attribution des prix

Isabelle Obstancias indique que le prix Martel-De Joly n'a pas été attribué en 2011 faute de candidat.

Le « prix Hammel » qui récompense des travaux novateurs portant sur la prévention des accidents ou sauvetages spéléologiques a un lauréat. Un seul dossier a été présenté, mais ce n'est pas pour ça qu'il a été élu, mais par sa qualité.

Il s'agit de la « ventilation artificielle des cavités » présentée par la Société spéléo archéologique de Caussade par Michel Soulier.

Dominique Beau : « Pour rappel, ce prix Hammel vise à récompenser des travaux dans le domaine de la prévention et des secours. Ce dossier remplit ces deux conditions. La ventilation des cavités sert aussi bien dans les explorations, recherches, que pour des phases de secours. Ces travaux sont très intéressants, c'est une base d'expérience très riche. »

Michel Soulier : « On travaille dans des cavités extrêmement gazées, c'était une nécessité de trouver une solution. Petit à petit, on s'est rendu compte de l'intérêt de cette ventilation pour le CO², ce que ça peut apporter pour les secours. Si on veut retirer ou aspirer le CO² d'un massif, c'est impossible. Il faut souffler. »

Les prochains prix auront lieu en 2013 pour le cinquantenaire de la fédération de spéléologie.

16. Clôture de l'Assemblée générale ordinaire

L. Tanguille : « Une information importante. Nous avons prévu de faire le congrès 2012 à Ollioules. Gilles Colin vient de m'informer que ça ne se fera pas, donc, nous n'avons pas de lieu pour l'Assemblée générale 2012. Il faut une candidature pour l'organisation d'un congrès si possible, ou à défaut d'une Assemblée générale »

Christophe Prevôt propose que la Lorraine organise l'Assemblée générale 2012.

Je déclare close cette Assemblée générale 2011.

La séance se termine à 20 h 10.

Annexes au procès-verbal de l'Assemblée générale : Tarifs fédéraux :

Année	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012
Licence membre individuel	51,00 €	53,00 €	54,50 €	56,00 €	57,50 €	65,00 €	65,00 €	68,00 €
		3,92%	2,83%	2,75%	2,68%	13,04%	0,00%	4,62%
Remise tarif famille	25,50 €	26,50 €	27,25 €	28,00 €	28,75 €	32,50 €	32,50 €	34,00 €
Remise jeune -22 ans	25,50 €	26,50 €						
Remise jeune -26 ans			27,25 €	28,00 €	28,75 €	32,50 €	32,50 €	34,00 €
Remise 1ere adhésion après le 1er jui			27,25 €	28,00 €	28,75 €	32,50 €	32,50 €	34,00 €
Affiliation club	70,00 €	72,00 €	73,50 €	75,00 €	77,00 €	78,00 €	80,00 €	82,00 €
		2,86%	2,08%	2,04%	2,67%	1,30%	2,56%	2%
Les abonnements BBS CD et/ou papier sont suspendu en 2011 et 2012								
Cotisation partenaire privilégié			73,50 €	75,00 €	75,00 €	77,00 €	80,00 €	82,00 €
Licence membre club	29,00 €	30,00 €	30,70 €	31,40 €	32,00 €	40,00 €	40,00 €	41,00 €
		3,45%	2,33%	2,28%	1,91%	25%	0,00%	2,50%
Remise tarif famille	14,50 €	15,00 €	15,35 €	15,70 €	16,00 €	20,00 €	20,00 €	20,50 €
Remise jeune -26 ans			15,35 €	15,70 €	16,00 €	20,00 €	20,00 €	20,50 €
Remise JNS	14,50 €	15,00 €	15,35 €	15,70 €	16,00 €	20,00 €	20,00 €	20,50 €
Remise 1ere adhésion après le 1er juin			15,35 €	15,70 €	16,00 €	20,00 €	20,00 €	20,50 €
Abonnement Spelunca	20,00 €	20,50 €	21,00 €	21,50 €	22,00 €	22,50 €	23,00 €	23,50 €
		2,50%	2,44%	2,38%	2,33%	2,27%	2,22%	2,17%
Remise parrainage	10,00 €	10,25 €	10,50 €	10,75 €	11,00 €	11,25	11,50	11,75
Abonnement Karstologia	22,00 €	22,75 €	23,50 €	24,00 €	24,50 €	25,00 €	25,50 €	26,00 €
		3,41%	3,30%	2,13%	2,08%	2,04%	2,00%	1,96%
Abonnement Karstologia Non Fédéré								42,00 €
Frais de port								8,00 €
Abonnement Spélunca Non Fédéré								23,50 €
Frais de port								8,00 €
Abonnement groupé Spelunca Karsto	36,50 €	38,00 €	39,00 €	40,00 €	41,00 €	42,00 €	43,00 €	44,00 €
		4,11%	2,63%	2,56%	2,50%	2,44%	2,38%	2,33%
Licence temporaire	7,62 €	8,00 €	8,00 €	11,00 €	12,00 €	14,00	18,00 €	20,00 €
		4,99%	0,00%	37,50%	9,09%	17%	28,57%	11,11%